

## **La Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne (SDICC)**

En mars 1967, le gouvernement canadien adoptait la loi créant la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne. Dès l'année suivante, la société était à l'œuvre.

Depuis belle lurette les milieux cinématographiques professionnels demandaient au gouvernement fédéral d'intervenir et d'aider cette industrie défaillante. La SDICC a donc été conçue pour contribuer au financement de longs métrages canadiens, pour octroyer des récompenses à des films et des bourses aux artisans du cinéma et, enfin, pour conseiller et appuyer les producteurs de longs métrages en matière de production et de distribution. Si la SDICC avance de l'argent, elle en perçoit aussi en participant aux bénéfices des films et en imposant un intérêt aux sommes prêtées aux producteurs.

À ses débuts, la SDICC disposait d'un fonds de 10 millions de dollars. Depuis, on lui a régulièrement alloué de nouvelles sommes et, en 1983, on lui accordait 35 millions de dollars pour qu'elle investisse dans la création d'émissions canadiennes pour les nouvelles chaînes de télévision payantes canadiennes, inaugurées en février de cette même année.

### *L'aide à la création cinématographique*

Outre la SDICC, il existe quelques organismes qui sont destinés à aider les cinéastes dans le financement de leurs films. Au palier fédéral, le Conseil des arts du Canada accorde des bourses aux artisans du cinéma soit pour leur faciliter leur travail à un projet de film, soit pour se perfectionner, soit pour leur permettre de voyager. À l'échelle provinciale, le Conseil des arts de l'Ontario remplit les mêmes fonctions.

L'Institut québécois du cinéma se distingue quelque peu de ces deux derniers organismes. Créé en 1976 par le gouvernement du Québec, à la suite de fortes pressions de la part des cinéastes, l'Institut investit de l'argent dans la production de films.

Il tente d'étendre la distribution des films québécois dans la province, au pays et à l'étranger. Il peut venir en aide aux exploitants de salles, notamment pour leurs projets de construction ou de rénovation. Enfin, grâce à un fonds de développement, il peut assister les cinéastes dans des champs d'activités ne rentrant pas dans ses autres cadres de financement.